



Ass. loi 1901 n° W072002924
sauvegardedubarrès@gmail.com

Sauvegarde du Barrès



Association de vigilance citoyenne



www.sauvegardedubarrès.com

Résonance n° 3

05/01/2016

Que 2016 apporte à tous un cadre de vie en Barrès-Coiron à la hauteur de nos espérances !

Après un automne perturbé par de fortes turbulences, l'association « Sauvegarde du Barrès » souhaite sincèrement voir arriver avec 2016 une accalmie insufflée par plus de réalisme et d'humanité pour toute la population de notre Communauté de Communes.

Résumé des faits et bilan 2015 : une poignée d'habitants de St Vincent de Barrès découvrent, lors de la première permanence d'EDF Energies Nouvelles, en **Septembre 2015**, le projet d'implantation d'un **parc industriel éolien de 14 aérogénérateurs** sur les crêtes du Massif du Barrès.

Nous découvrons également, à notre grande surprise, que la poursuite de l'étude a été votée unanimement par les conseils municipaux des deux communes concernées en **2012** et que la Société "Parc éolien de Cruas et St Vincent de Barrès" existe depuis le **13 Septembre 2010**.

Le silence entretenu autour de ce projet, écrasant et déconcertant, a motivé la création de notre association "Sauvegarde du Barrès" et notre action immédiate d'information auprès de la population, organisant réunions publiques et conférences.

Parallèlement, cinq groupes de réflexion et de travail ont été créés pour se renseigner, se documenter, rechercher les tenants et les aboutissants de cet important projet de territoire et d'avenir imposé.

Puis nous avons utilisé notre droit d'expression citoyenne pour défendre notre cadre de vie et notre santé menacés par un projet uniquement porté par des enjeux économiques et politiques, ignorant tout respect de la nature et de ses richesses, de l'Humain et de son patrimoine. Résultat : le projet a été revu à la baisse par EDF EN début **Décembre avec 8 aérogénérateurs**.

2016 : Nouvelle année, nouveau site internet : Sauvegarde du Barrès sur lequel vous découvrirez l'agenda de ce début d'année 2016 qui débute le 6 Janvier avec la seconde « permanence publique privée individuelle sur rendez-vous obligatoire » d'EDF EN, cette fois à la mairie de Cruas, de 9h à 12h et de 14h à 19h. Ne pas oublier de s'inscrire par mail (cruas-saint-vincent@edf-en.com) **48h à l'avance**.

Pour s'informer et se faire une opinion libre et éclairée : 2 conférences au Foyer Rural de St Vincent :

Robert Lévy le Vendredi 8 Janvier à 18h30 : « Controverse sur les éoliennes »

Richard Ladet le Jeudi 21 Janvier à 20h30 : « Eoliennes et santé »

Vendredi 15 Janvier à 18h30 : Rencontre publique avec Sauvegarde du Barrès pour faire le bilan 2015 et envisager ensemble les perspectives 2016. Nous vous attendons nombreux !

Enfin, les travaux réalisés par les cinq groupes de travail (Patrimoine-Environnement-Santé-Technique-Juridique) nous permettent aujourd'hui de conforter notre avis objectivement **défavorable** au projet, contrairement à l'avis hésitant des deux municipalités concernées, qui ne se sont, à ce jour, toujours pas positionnées.

Un **parc éolien industriel** situé entre des **monuments historiques "classés"** comme ceux de Cruas et un **site "inscrit"** comme le village St Vincent de Barrès, dans une forêt comportant une **"Réserve biologique domaniale"**, sur un territoire labellisé **"Pays d'art et d'histoire du Vivaris méridional"** peut-il être considéré comme un projet responsable et cohérent ? Comment comprendre, après tant de décennies d'efforts et de volontés collectives de la part des élus de ce territoire pour le valoriser, l'aménager, le développer et l'animer, qu'ils puissent aujourd'hui l'abandonner à l'avidité d'un promoteur éolien industriel ?

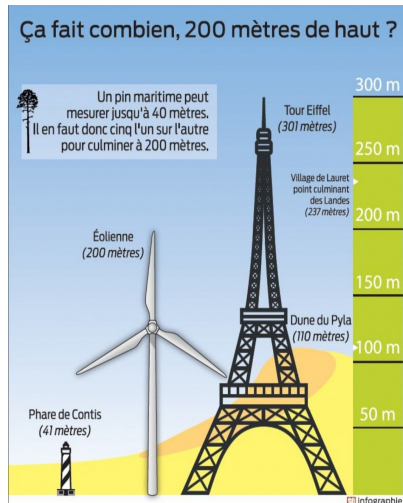
Ce **Résonance N°3** est complété par une présentation des **aspects techniques et financiers** du projet éolien du Barrès, avec une analyse du vrai et du faux apparaissant dans les documents des promoteurs de parc éolien.

Sur le plan technique : ouvrez la lettre d'information N°2 d'EDF Energies Nouvelles ! Vous lisez en première page : « **Le projet doit s'intégrer le plus possible dans ce territoire dynamique qui possède un patrimoine important.** »
En examinant les simulations photographiques réalisées par notre association, on ne peut s'empêcher de sourire à la lecture de ces bonnes intentions !



La publication de nos photos a été révélatrice pour les élus et EDF-EN a effectué prestement un pas en arrière en proposant, (je cite), « un projet moins ambitieux ! ». Nos simulations grandeur réelle ont largement contribué à ouvrir les yeux de tout un chacun sur l'évolution de notre paysage.

En page 2 de cette lettre d'information, on peut lire que les éoliennes auraient une hauteur de **150m**.



Ci-contre, vous pouvez vous rendre compte de ce que représente une éolienne de 150m.

Ça fait la moitié de la tour Eiffel !

C'est visible jusqu'à 44 km et sur un périmètre de 6300 km².

Pour un « **territoire possédant un patrimoine important** », on peut rêver mieux !

A ces nuisances visuelles, ajoutez-y les nuisances sonores et autres (notamment les infrasons).

Le saccage de la forêt du Barrès : déforestation (1500 m² par éolienne) élargissement des voies d'accès et aires de stockage.

Les socles de béton de 1500 tonnes à jamais enfouis dans le sol de la forêt.

La dépréciation touristique et immobilière de Cruas et de St Vincent...

Quelle compatibilité avec les objectifs d'attractivité et de développement touristique de notre territoire ?

Toujours en page 2 de cette lettre, on peut lire que le nouveau projet est désormais limité à 8 éoliennes de 3 à 3,5 MW, soit une puissance installée de 24 à 28 MW.

Arrêtons-nous un instant sur ces éléments car EDF-EN "oublie" de nous signaler que ces éoliennes ne produisent que de façon intermittente.

Ce critère s'appelle "**facteur de charge**". En France, en moyenne, il est de 22,5%, (en Rhône Alpes, il est de l'ordre de 25%). **Cela signifie que les éoliennes ne produisent réellement que 25% de leur temps.** A contrario, cela veut dire que **75% du temps, (270 jours par an,) elles ne produisent... RIEN!**

Juste après cette omission, vient la plus grosse contrevérité du document : ces éoliennes alimenteraient **40 000 habitants avec chauffage !**

Il est vrai que, sans tenir compte du facteur de charge (qui induit qu'une éolienne n'est fonctionnelle qu'avec un vent entre 40 et 90 km/h), on arrive à ce nombre extravagant. Nos calculs réalistes les plus optimistes ne conduisent qu'à **14 000 habitants** avec une énergie annuelle produite de **61 300 MWh** seulement.

C'est à comparer avec la nouvelle turbine de 6,5 MW, installée au barrage de Rochemaure, qui produit **53 000 MWh** par an avec un facteur de charge de 89%...et tout ça sans se faire remarquer !

Nous attendons toujours les calculs d'EDF ayant conduit à ce chiffre faramineux de « 40 000 habitants », ainsi que les relevés de vents réalisés sur le Barrès...chut ! Secret industriel paraît-il ?

Les questions qu'on est en droit de se poser sont les suivantes :

Que se passe-t-il lorsque, été comme hiver, un anticyclone paralyse tout vent sur la France ?

Que met-on en service lorsque les éoliennes ne tournent pas ? (Des centrales à gaz ou à charbon ?)

Qu'arrête-t-on comme production à flamme lorsqu'elles tournent ?

Une autre fausse information est d'écrire que « le projet contribue au développement d'une production électrique à faible émission de CO2 »

Sur votre facture EDF vous pouvez lire que 93,7% de l'électricité vendue en France est « décarbonée », grâce, notamment, aux 79,3% de nucléaire et aux 9,3% d'hydraulique. Ça signifie que nous sommes parmi les premiers de la classe ! 6^{ème} sur 25 en Europe! Y a-t-il urgence à se lancer dans de telles dépenses, (70 milliards d'Euros de surcoût entre 2005 et 2020 selon la cour des comptes) pour une énergie présentée comme « propre et gratuite », en réalité chère et polluante (centrales à gaz pour palier à l'intermittence).

Car l'électricité éolienne est chère. Deux fois plus chère que celle communément produite par EDF. Cette énergie est subventionnée, (ce qui permet de grosses plus values) avec un taux de rachat imposé à EDF de 8,2 centimes d'Euro le kWh.

Qui paye cette plus value ? Vous et EDF. Reprenez votre facture EDF et regardez à la ligne **CSPE**, (Contribution au Service Public de l'Electricité.) C'est un impôt qui en 2015 était de 19,5€ le MWh et qui **passé en 2016 à 22,5€ le MWh** soit une contribution moyenne de **16% sur votre facture**. EDF y est de sa poche aussi car la CSPE ne compense qu'en partie cette dépense supplémentaire. La perte pour EDF a été de 4,8 milliards d'euros en 2014.

En conclusion de l'aspect technique :

Il est faux de prétendre que l'éolien va limiter l'empreinte carbone alors que ce mode de production est complété par des énergies à flamme.

Faux de laisser accroire que les éoliennes produisent 24h/24 alors qu'elles sont à l'arrêt 75% du temps.

Faux de prétendre que 8 éoliennes de 3,5MW peuvent alimenter 40 000 habitants avec chauffage.

Faux d'alléguer que le vent est gratuit alors que cette énergie est subventionnée.

Faux de soutenir que l'éolien est écologique quand chaque éolienne nécessite des milliers de tonnes de béton à jamais enfouies dans le sol et des milliers de kg de terres rares dans leur nacelle.

Faux de prétendre qu'elles peuvent être une alternative aux moyens de production maîtrisables.

Faux d'avancer qu'elles sont une nécessité pour l'Ardèche alors que Cruas produit 3600 MWh avec un facteur de charge de 80%, capable d'alimenter 2 527 850 personnes.

Inconséquent d'ajouter cette nouvelle nuisance au Barrès dont 4 lignes THT lacèrent déjà la forêt.

Tant de mensonges, de contrevérités et d'omissions expliquent que nos élus se soient laissés entraîner dans ce projet sans prendre la mesure de ses conséquences négatives pour notre territoire et l'ensemble de sa population.

Sur le plan économique : quelque soit la nature du projet industriel, il contribue de manière plus ou moins importante au développement économique local. Il est donc important d'identifier et de quantifier objectivement à court terme, mais aussi à plus ou moins long terme, tous les bénéfices ou préjudices générés par l'implantation et l'exploitation du projet.

Les retombées directes pour le territoire :

Pour le projet sur le massif du Barrès, **les retombées économiques directes se limitent à la fiscalité** et éventuellement à la construction des socles en béton, si bien entendu les travaux sont confiés à des entreprises locales. La fabrication, le montage et l'exploitation des éoliennes n'apportent en effet aucune retombée directe de production puisque l'ensemble est sous-traité à des entreprises qui n'ont aucune présence ou aucun lien avec le territoire. Les principaux fabricants d'éoliennes sont situés au Danemark, en Espagne, en Allemagne ou encore en Chine. **L'impact direct** et durable sur l'emploi et les entreprises locales (création d'activité ou l'amélioration de leurs compétences) **est donc insignifiant voire inexistant**.

La fiscalité sur l'éolien a connu au cours de ces dernières années une grande réforme avec la suppression de la taxe professionnelle. Ce qu'il faut retenir c'est que cette nouvelle fiscalité, basée sur le foncier, la contribution économique territoriale, la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) **s'avère beaucoup moins favorable pour les collectivités locales**.

Un parc éolien est en revanche susceptible de produire des **effets négatifs sur la fiscalité locale en particulier sur la valeur locative des biens immobiliers** (baisse de la valeur compte tenu des nuisances) et donc mécaniquement une **hausse de fiscalité locale**. Par ailleurs, les projets d'implantation d'éoliennes ont un impact sur les décisions d'éventuels acheteurs et donc une répercussion sur le rythme des transactions. Au-delà d'un frein sur la mobilité des populations concernées et de la **dépréciation de l'immobilier**, ce phénomène a pour conséquence de limiter fortement les rentrées fiscales dans l'immobilier (droit de mutation, TVA...) mais aussi sur la réalisation de travaux liés à ces transactions (travaux généralement réalisés par des entreprises locales). De même, la perte d'attractivité du territoire peut aussi provoquer une baisse de l'économie touristique et peut avoir aussi un effet en termes d'implantation d'activité et d'habitat.

Les retombées indirectes et induites :

Les retombées indirectes et induites découlent d'une part des échanges entre les entreprises du territoire et d'autre part de la consommation des ménages (individus ayant bénéficié d'un revenu issu du projet). **Ces retombées sont totalement inexistantes avec un parc éolien** du fait de l'absence à la fois de relations avec les entreprises locales et de distribution de revenus directs sur le territoire.

En conclusion de l'aspect économique :

D'où viendront les emplois et qui profitera des revenus ?

Un projet de parc éolien analysé sous l'angle purement économique s'avère particulièrement décevant pour le territoire d'accueil. Ces projets n'apportent en réalité aucune compensation ou contrepartie sérieuse et durable pour les collectivités et les habitants concernés : pas de création d'emploi, aucune activité induite, aucun revenu direct et ce quelle que soit sa forme (salaires, dividendes...), aucun effet sur l'attractivité du territoire ou sur l'amélioration de sa performance.

A l'heure où d'autres collectivités se tournent vers des méthodes plus novatrices pour garantir à leurs territoires des retombées économiques satisfaisantes tout en valorisant leurs ressources (projets participatifs et citoyens), **la question est de savoir si de simples retombées fiscales, sont de nature à compenser tous les impacts sociaux, sanitaires et environnementaux liés à ce type de projet surtout pour des territoires ruraux qui, comme St Vincent de Barrès et Cruas, se sont fixés pour objectif de valoriser leur patrimoine, de renforcer leur attractivité et de préserver la qualité de vie de leurs habitants ?**